

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 14 FÉVRIER 2013 à 18H30

Le Conseil municipal s'est réuni le jeudi 14 février 2013 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents, à l'exception de Mrs GRIMAUX Olivier, excusé, DELAMARE Thierry, et Mmes Nathalie CORNE, excusée, Juliette MARISSAL, excusée, procuration à Marc BARBIER, Kelly LAURENCE, excusée, Mme Agnès DAUBIN.

Mme Elisabeth BRUNET est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du projet d'extension du parc éolien sur la commune, le bureau d'études Energies et Territoires Développement a été missionné afin de rédiger le dossier de demande de modification du périmètre de la ZDE du pays hamois. L'objectif étant de porter la puissance électrique installée à 36 MW.
Le conseil municipal accepte cette proposition.

Suite à l'étude réalisée à la mise en place d'un plan de gestion des cours d'eau du pays hamois coordonnée par la Communauté de Communes, le Syndicat de la Vallée des Anguillères a délibéré favorablement pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux.

Ce dernier va engager les démarches de demandes de financements, de signatures de convention ou délégations de maîtrise d'ouvrage avec les communes concernées et de procédures administratives (Déclaration d'Intérêt Général notamment) dès le début de l'année.

Par conséquent, la commune est appelée à se prononcer sur son engagement dans ce programme de travaux aux côtés du SVA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, la commune décide de s'engager dans ces travaux dès cette année.

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que la convention passée avec l'Etat et la commune pour mission d'ATESAT ayant pris effet le 1^{er} janvier 2010 est arrivée à échéance au 31 décembre 2012 et que pour continuer à bénéficier de cette assistance technique au 1^{er} janvier 2013, il convient de passer une nouvelle convention avec l'Etat. Il sollicite en conséquence l'avis du conseil

municipal sur la passation d'une nouvelle convention en vue de continuer à bénéficier de l'ATESAT pour l'année 2013.

Considérant l'intérêt pour la Commune de pouvoir disposer de l'assistance technique de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Somme, au titre de l'ATESAT, le conseil municipal, après délibération, décide de demander à bénéficier de l'ATESAT pour les différentes missions et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention pour l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire qui prendra effet au 1^{er} janvier 2013.

Il est ensuite présenté à l'assemblée un chèque à encaisser émanant des Assurances Mutuelles de Picardie relatif au sinistre du 31/10/2012 en règlement de dégradation faite sur la porte d'entrée de la salle polyvalente, d'un montant de 1950,00 €.

Les membres du conseil décident, à l'unanimité, l'encaissement de ce chèque.

Le Maire présente un courrier de la communauté de communes du Pays Hamois concernant les travaux de voirie communautaire, et proposant de former un groupement de commandes afin de mutualiser les travaux. A l'unanimité des membres, le conseil décide de refuser cette proposition.

Le conseil municipal, par délibération, à l'unanimité des membres, autorise le Maire à signer une convention avec le Pays Santerre Haute Somme pour l'aménagement du Marais communal.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal une demande de subvention émanant de l'Office Municipal Culturel, sollicitant une 1^{ère} avance de 5000 € sur la subvention annuelle 2013 d'un montant total de 20000 €. A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de verser cette subvention.

Le conseil municipal décide d'accorder à l'ADMR une subvention de 1166 € au titre des années 2011 et 2012 sur la base de 583 habitants.

Le conseil municipal décide de mettre en place un contrat C.U.I. au profit de M. Cédric GOHET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

